

---

**MISE EN OEUVRE D'UN NOUVEAU CONTRAT DE LIQUIDITE**

---

Paris, le 9 janvier 2012

EUROSIC (Paris – code ISIN : FR0000038200) annonce avoir résilié le contrat de liquidité confié jusqu'alors à Natixis Securities (Paris), avec effet au 6 janvier 2012.

A la date de résiliation du contrat de liquidité confié à Natixis Securities, les moyens suivants figuraient au crédit sur le compte de liquidité : 17 054 actions et 781 791,76 € en espèces.

EUROSIC annonce, par ailleurs, confier à EXANE (Paris), à compter du 9 janvier 2012, la mise en oeuvre d'un contrat de liquidité, portant sur les titres EUROSIC admis aux négociations sur NYSE Euronext Paris, conforme à la Charte de déontologie établie par l'Association française des marchés financiers (AMAFI) et approuvée par l'Autorité des Marchés financiers le 21 mars 2011.

Les moyens affectés à la mise en oeuvre du contrat de liquidité confié à EXANE sont les suivants :

- 17 054 actions
- 300 000 € en espèces.

\*\*\*

**Relations Investisseurs**

Laurent Faure

Tél : +33.1.45.02.23.29

[l.faure@eurosic.fr](mailto:l.faure@eurosic.fr)

Pour plus d'informations, consultez [www.eurosic.fr](http://www.eurosic.fr)